



Syndicat Local

De la Maison d'Arrêt

De DIJON

Dijon le 5 février 2026

LE VASE DEBORDE

Depuis plusieurs années, les personnels de la maison d'arrêt de Dijon travaillent dans des conditions de plus en plus dégradées, conséquence directe d'une carence persistante en ressources humaines. Le sous-effectif est devenu structurel. Malgré les alertes répétées de notre organisation syndicale, aucune réponse concrète et durable n'a été apportée. La situation actuelle met en péril le bon fonctionnement de l'établissement, et expose directement les agents, ainsi que toutes les personnes présentes, à des risques inacceptables.

Ces dernières années, des postes ont été créés et de nouvelles missions mises en place au sein de l'établissement, mais sans aucun apport supplémentaire d'agents.

Les effectifs affectés à ces postes ont été prélevés directement sur l'effectif existant, affaiblissant encore davantage des équipes déjà en tension.

Créer des missions sans créer d'effectifs revient à organiser volontairement la pénurie et à faire peser l'effort uniquement sur les personnels de terrain.

À cela s'ajoutent les mises à disposition d'agents vers la DI, justifiées par de prétendus manques d'effectifs.

Une question s'impose alors :

Qui vient combler les manques d'effectifs au sein de notre maison d'arrêt ?

Ces départs n'ont été ni remplacés ni compensés, aggravant une situation déjà critique et révélant une gestion incohérente des ressources humaines, consistant à déshabiller un service pour en habiller un autre. Faute de moyens humains suffisants, l'administration compense par le recours massif aux heures supplémentaires.

Les agents cumulent des heures, année après année, sans pouvoir les récupérer, ni les faire indemniser pleinement, le paiement étant plafonné à 108 heures par trimestre.

De nombreuses heures sont ainsi reportées d'un exercice à l'autre, parfois depuis plusieurs années.

Les rappels à répétition ne peuvent et ne doivent jamais devenir la norme.

Il est désormais évident que l'État vit à crédit sur le dos des agents, en s'appuyant sur leur professionnalisme et leur sens du service public, sans jamais solder cette dette sociale.

A cette situation déjà critique s'ajoute un nombre conséquent d'arrêts maladie, révélateur d'un épuisement généralisé des personnels (**PHYSIQUE** et **MORAL**) et la cause principale est un échec managérial majeur de la direction qui expose les agents à une pression constante et insoutenable.

FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC TOUJOURS MOINS !!!!!
LA PRESSION N'EST PAS UNE POLITIQUE, C'EST UNE FAUTE !!!

RAPPEL JURIDIQUE (POUR CEUX QUI FONT SEMBLANT D'OUBLIER)

📌 Article L.4121-1 du Code du travail (applicable à la fonction publique) :

« L'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique ET mentale des agents. »

En parallèle, la Maison d'Arrêt de Dijon est toujours victime de son succès avec presque 50 matelas au sol.

Règle 18.5 des Règles Pénitentiaire Européenne : « Les détenus doivent en principe être logés dans des cellules individuelles pendant la nuit. »

Une fois de plus, l'administration est passée maître dans l'art de titiller les agents sans être irréprochable...

Nous en voulons pour preuve, ce jeudi 5 février, lors du CSA, que 2 agents de la Maison d'Arrêt seront mis à disposition sur la DI pour un poste de chauffeur tandis que le chauffeur viendra (seul) sur notre structure... Les comptes ne sont pas bons ! Comment avez-vous pu, Madame la Directrice, laisser faire cela ?

Ce n'est pas tant le départ de deux agents qui pose problème, mais le statut et les conditions dans lesquelles cela se fait. Encore une fois, des mises à disposition sont décidées sans information, sans concertation, et ce sont nos équipes qui trinquent.

Nous sommes des professionnels engagés... Mais nous sommes aussi des agents en souffrance. Après tout ce que nous avons déjà subi, comment peut-on encore nous imposer de telles décisions ?

Nous exigeons des réponses claires : quel est le but de ces mesures ? Quelle est la finalité ? La maison d'arrêt ne peut plus être traitée comme un simple réservoir de personnels à puiser au gré des besoins de la DI.

Notre organisation syndicale dénonce fermement :

- Le sous-effectif chronique
- Les créations de postes sans renforts réels
- Les mises à disposition non compensées

Nous exigeons :

- Un renfort immédiat et durable des effectifs
- Le remplacement systématique de tout agent quittant l'établissement

Les agents sont à bout !

Le dévouement ne peut plus servir de variable d'ajustement !

La sécurité et la dignité des personnels exigent des actes, pas des discours !

L'UFAP UNSa Justice de la Maison d'Arrêt de Dijon dénonce la responsabilité et la culpabilité de la direction pour ce tsunami d'arrêt maladie qui touche notre structure.

L'UFAP UNSa Justice de la Maison d'Arrêt de Dijon alerte sur cette hémorragie qui touche notre établissement et demande à ce qu'un garrot y soit appliqué avant que la situation ne soit plus du tout gérable.

L'UFAP UNSa Justice de la Maison d'Arrêt de Dijon apportera encore et toujours son soutien sans faille aux agents dijonnais.

Le bureau local